

290 - MENARD - 06032019 - 20H25

Sujet: [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE PAR EOLIEN DE MAILHAC SUR BENAIZE

De : titi men <t.menard23@hotmail.fr>

Date : Wed, 6 Mar 2019 20:25:53 +0000

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je vous prie de recevoir ma contribution (en piece jointe) concernant l'enquête publique du projet éolien de Mailhac sur Benaize

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Thierry MENARD 1 Montbrugnaud, Mailhac sur Benaize



Garanti sans virus. www.avast.com

Le 6 mars 2019.pdf	Content-Description: Le 6 mars 2019.pdf
	Content-Type: application/pdf
	Content-Encoding: base64

Le 6 mars 2019

OBJET : Enquête Publique concernant un projet d'un parc d'aérogénérateurs dans la forêt de **BOUERY, Mailhac sur Benaize (87)**.

Monsieur Guy **JOUSSAIN**, Président de la commission d'enquête

Monsieur Jean-Marc **VIARRE**, Membre titulaire

Monsieur Bernard **CROUZEVIALLE**, Membre titulaire

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Messieurs les commissaires enquêteurs,

La contribution de Claudine Lavergne (2^{ème} adjointe au conseil municipal de Mailhac sur Benaize) m'oblige à intervenir à nouveau pour une mise au point :

Nous nous connaissons depuis l'école primaire à Mailhac sur Benaize. Je suis aussi attaché qu'elle à cette commune et je ne peux lui laisser affirmer, **sans preuve**, que la population de Mailhac sur Benaize est en majorité favorable au projet mais ne s'exprime pas, en raison d'une peur de représailles et d'insultes. Son projet de vie à Mailhac sur Benaize (j'ai le même) ne lui donne aucune supériorité divinatoire.

Je réaffirme que la population a été privée d'une véritable information. La Mairie n'a fait que relayer la communication d'EDF EN et n'a jamais organisé de débat avec la population de Mailhac sur Benaize contrairement à l'assodbb. Je rappelle qu'aucun membre du conseil municipal n'était présent lors de la réunion d'information que l'assodbb avait organisée en mars 2017. Aucune information de la mairie n'est parue lors de la consultation publique concernant le défrichement (aucune information sur le flash info de la Mairie !).

Claudine Lavergne se contente d'exposer des généralités sans lien avec le projet éolien du bois de Bouéry, et reprend des clichés qui portent sur l'énergie d'origine nucléaire, sur le paysage et sur le bruit - sait-elle pourquoi la maison au N° 8 Les Grands Fats n'a pas été étudiée au niveau acoustique ?

A-t-elle lu l'étude d'impact environnemental, le rapport de la MRAe, du CSRPN, les nombreux avis négatifs de la DREAL, des associations LPO GMHL, du groupe EELV de Nouvelle Aquitaine ?

Sait-elle qu'un document officiel a été falsifié ?

En tant que deuxième adjointe à la Mairie, pourtant, il me semble qu'elle le devrait !

Elle devrait savoir aussi que la forêt de Bouéry est connue par d'autres habitants que ceux de Mailhac sur Benaize et que ceux-ci « légitimement » peuvent être concernés par le projet de destruction de cette forêt. Ce projet éolien est le seul, en Nouvelle Aquitaine, situé à l'intérieur d'une forêt ancienne, de feuillus, riche en biodiversité. Eluder le problème en déclarant « l'impact sur la flore et la faune est inexistant une fois les travaux effectués » n'est pas sérieux.

L'amalgame grossier qui me vise personnellement, et qui consiste à comparer la construction d'un local technique dans une zone commerciale, où sont présents de nombreux commerces, à l'implantation d'un parc éolien, classé ICPE, dans la forêt de Bouéry, zone naturelle représentant à la fois un réservoir de biodiversité et un puits de carbone, est totalement déplacé. La construction d'un local professionnel, décidée de manière collective, a bien respecté des règles d'urbanisme propres aux zones commerciales. Au contraire, le projet éolien du bois de Bouéry ne respecte, ni les recommandations des ZDE (Mailhac sur Benaize était exclus), ni celles du SRE qui reprend les recommandations d'Eurobats (accord international, signé par la France , qui concerne la protection des chiroptères), ni celles du Plan Biodiversité de Juillet 2018, ni les dernières recommandations du CESE (Conseil économique, social et environnemental) qui définit un plan « neutralité carbone » impliquant un doublement des capacités de stockage du carbone dans les sols et les forêts.

Les retombées financières du projet éolien, pour le budget communal, ne servirait qu'une vision court-termiste et tronquée du développement de la commune de Mailhac sur Benaize.

Pour ce dernier, comme pour la préservation de la Planète, Mailhac sur Benaize doit être fière de préserver cette forêt d'un projet industriel, en sauvant de la destruction, une zone nécessaire à la protection de la biodiversité et d'espèces animales protégées et dont l'environnement constitue un potentiel de développement économique pour la commune.

Face à la cupidité et la malhonnêteté qui sont les deux éléments moteurs de ce projet, j'espère que le bon sens et l'éthique l'emporteront .

Thierry Menard 1 Montbrugnaud , Mailhac sur Benaize